



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05 février 2020

L'an deux mil vingt, le cinq février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 10
Nombre de votes pour : 19
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 29 janvier 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à François LENHARD,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Jean-Louis TOURET,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Daniel HOAREAU, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h55

Secrétaire : Magalie PIAT

RESSOURCES HUMAINES

DL.20.004 - Délibération complémentaire portant création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité (article 3,1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) – Années 2019 et 2020

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3,1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel, recruté en qualité d'agent contractuel, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3,1° de la loi n° 84-53 précitée,

Considérant que les besoins recensés au sein du service jeunesse nécessitent la création du poste non permanent suivant :

Service concerné	Emploi	Missions	Taux d'emploi	Périodes
Jeunesse	1 adjoint d'animation	Encadrement et animation	Temps non complet 30h30 hebdomadaires	Du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 août 2020

Après présentation en commission « Finances Ressources Humaines » du 6 janvier 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer le poste d'agent contractuel de droit public ci-dessus énoncé, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3,1° de la loi n° 84-53 précitée.

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels de droit public, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 19 pour et 10 abstentions (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Loïc FAYON, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN), les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **0 5 FEV. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **0 7 FEV. 2020**

Publication le : **0 7 FEV. 2020**

Notification le : **0 7 FEV. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-20-004

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-02-07T15-06-18.00 (MI221755929)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200205-DL-20-004-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délibération complémentaire portant création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité (article 3.1 de la loi n.84-53 du 26 janvier 1984) - années 2019 et 2020

Date de décision : 05/02/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.1. Création et transformation de poste (délibérations).

Acte : DL.20.004-RH-Délibération complémentaire portant création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité - années 2019 et 2020.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/02/20 à 15:06

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 07/02/20 à 15:06

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 07/02/20 à 15:15